



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Déclaration liminaire au CTS Auvergne du 27 juin 2022

Face au délitement de la protection de l'enfance et du service public d'éducation de la PJJ: Une autre politique doit être possible !

Ce CTS est convoqué dans un contexte particulier. Les élections du 12 et 19 juin 2022 ont composé un paysage politique nouveau où l'extrême centre néo-libéral de la Macronie n'a plus la majorité absolue et où la nouvelle coalition à gauche suscite un nouvel espoir. Par ailleurs, le discours de banalisation de la majorité présidentielle et l'absence de front républicain ont permis l'élection de 89 députés d'extrême droite dont un dans le département de l'Allier. Cela crée une situation où l'absence de majorité absolue, appelle à gouverner autrement et donc à gérer différemment l'état.

La verticalité autoritaire doit cesser et la prise en compte de toutes les paroles enfin prise en compte.

Alors oui, le mouvement social doit jouer son rôle et notre organisation syndicale y prendra sa place pour faire aboutir les revendications des personnels et des usagers.

Concernant la PJJ et le secteur de la protection de l'enfance en Auvergne, nous ne pouvons qu'exprimer nos plus vives inquiétudes sur la situation des services et le devenir des prises en charge des enfants. C'est face à une crise sans précédent à laquelle nous avons affaire et il faut faire un plan d'urgence pour ce secteur, ainsi qu'un changement de paradigme en matière de management.

La non reconnaissance de tous les personnels du secteur du social dans le cadre du Ségur est un scandale sans précédent. La participation importante des agents de la PJJ Auvergne ainsi que la solidarité qui s'est exprimée vis-à-vis des exclus apportent l'illustration que nous partageons l'idée que chacun et chacune participe à la prise en charge des jeunes et ce à partir de sa place et de sa fonction. À quand une telle reconnaissance de la part de la DPJJ ?

Ainsi c'est une nouvelle fois par le biais de la presse que nous apprenons l'existence de graves dysfonctionnements au sein du Centre Fermé de Pionsat. Plus grave encore, les différents articles notamment celui du lien social, nous apprennent que la DPJJ avait mis en place un comité de pilotage et des réunions de soutien « pédagogique » auprès de l'équipe et malgré des faits et des incidents ont pu être dissimulés. Cela démontre que le principe même de ces établissements repose sur un modèle non modifiable, non amendable, non récupérable.

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire
SECTION AUVERGNE – snpespjjauvergne@Mailo.com**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Nous demandons la fermeture de cette structure, et c'est dans ce sens que nous avons saisis le préfet et les députés du département du Puy de Dôme, afin de récupérer les moyens de celui-ci et les réattribuer aux services éducatifs ouverts de la PJJ et du SAH.

De plus la situation de services du secteur associatif habilité connaissant des difficultés importantes, appellent à notre vigilance sur la situation des personnels qui y travaillent et la prise en charges des enfants.

Pour les autres services de la PJJ, nous ne pouvons que constater que les problèmes matériel (situation des locaux des services de l'allier) et de management ne se traduisent pas par une résolution. Ainsi pour l'UEMO de Moulins, l'incendie des locaux au premier étage, vient confirmer l'urgence de trouver une solution adapté pour ce service et les autres. Nous attendons de la part de la DIR un constat franc et des solutions concrétés pour sortir de l'ornière les personnels de l'Allier.

Concernant la question du management, la situation de l'UEMO Clermont-Ferrand/Issoire nous inquiète au plus haut point. Les solutions que nous appelons de nos vœux semble ne pas se mettre en œuvre et les personnels sont soumis à une tension managériale qui provoque désordre et souffrance professionnel. Que faut-il attendre, pour qu'enfin ces collègues puissent avoir de la sérénité dans leur quotidien professionnel.

Pour l'EPE nous restons attentifs à l'évolution de sa situation en espérant qu'il sera tenu compte des observations et revendications que nous avons pu poser auprès de la Direction territoriale et régional.

Alors, vous pourrez comprendre que dans ce contexte, il nous apparaît impossible de siéger à ce CTS sans avoir des garanties sur la situation des services que nous évoquons dans notre déclaration.

Notre délégation fait le constat de la difficulté à pouvoir participer à ces instances dite de « dialogue social » tant la situation des services ou nous travaillons est soumise à la pression de l'activité, notamment avec la mise en place du CJPM et des délais de procédures qui s'emballe.

Car le constat est là, ce Code de la Justice Pénale des Mineurs, n'a pour seul principe que de répondre dans des délais resserrés à des injonctions seulement judiciaire, réduisant de plus en plus l'action éducative à la portion congrue. De plus la question de l'incarcération massive des enfants risque de se poser quand les effets retards de la procédure de la césure vont pleinement se déployer.